

Guéret, le 15/06/2021

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE**

Préambule :

La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire est entrée en vigueur à compter du 3 juin dernier.

Elle est complétée par le décret modifié n° 2021-699 du 1^{er} juin dernier prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire.

Dans ce cadre réglementaire renouvelé, les Préfets de département gardent la possibilité, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

Des indicateurs épidémiologiques en Creuse qui témoignent d'une circulation virale du SARS COV2 toujours élevés :

Sur la base des données produites par Santé publique France au 15 juin 2021, la situation épidémiologique se traduit par :

- Pour le département de la Creuse, le **taux d'incidence général** considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit en semaine 24, à **12 pour 100 000 habitants**. Ce taux place le département de la Creuse en situation normale selon Santé Publique France ;
- Le taux d'incidence départemental au 15 juin 2021 chez les personnes âgées de **plus de 65 ans** place également le département en situation normale. Il s'élève à **16.7 pour 100 000 habitants** ;
- Les **indicateurs hospitaliers** restent stables et à un niveau faible. A ce jour, **24 hospitalisations** en cours dont **0** en réanimation ;

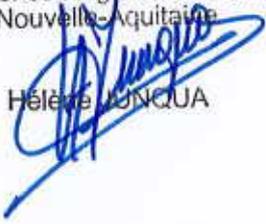
- Les **indicateurs hospitaliers** restent stables et à un niveau faible. A ce jour, **24 hospitalisations** en cours dont **0** en réanimation ;
- Un **cluster** demeure en gestion : au 15 juin 2021, **1 cluster** est en cours d'investigation pour le département dans une école primaire.

La circulation virale diminue dans le département de la Creuse. Une vigilance doit être maintenue afin de garder ces indicateurs épidémiologiques à des niveaux contrôlables et soulager le système hospitalier, surtout au regard des allègements des mesures sanitaires.

L'ensemble de ces indicateurs épidémiologiques requièrent un maintien de la vigilance de tous et une observance stricte des mesures barrières.

Toutes mesures visant à limiter les rassemblements de forte densité à l'extérieur où les gestes barrière ne peuvent être respectés sont fortement recommandés.

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine



Hélène JUNQUA